

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 11 février 2011
(convocation du 31 janvier 2011)**

Aujourd'hui, Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - SAINT AUBIN DE MEDOC - Route du Tronquet - Chemin de la Tuilerie - Aménagement général de voirie - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

La Communauté Urbaine de Bordeaux envisage de rénover une partie de la route du Tronquet (entre la rue du Monastère et la limite d'urbanisation) et du chemin de la Tuilerie (entre la route du Tronquet et la limite d'urbanisation), situés sur la commune de SAINT AUBIN DE MEDOC.

Ce projet entre dans le cadre de la programmation du Fonds d'Intérêt Communal 2012 pour ce qui concerne le chemin de la Tuilerie et est inscrit, pour la route du Tronquet, dans le contrat de co-développement 2009/2011 de la commune de SAINT AUBIN DE MEDOC (fiche action n°5).

Dans ce secteur en pleine urbanisation avec la création de logements sociaux par les sociétés Logévie et Domofrance, route du Tronquet, et la réalisation du lotissement « Landes de Basson », il convient de réaménager l'espace public en traitant les infrastructures de voirie des voies précitées qui ne présentent pas les caractéristiques requises pour accueillir un surcroît de circulation.

Le programme des travaux comprend :

- Un élargissement des chaussées à 5,20 m,
- La réalisation d'une couche de roulement,
- La création d'un trottoir unilatéral d'une largeur variant de 1,50 m à 2,90 m revêtu d'un bicouche alluvionnaire,
- Côté opposé, création d'une noue qui permettra la récupération des eaux pluviales et de conserver le côté « champêtre » de ce secteur.

Enfin, cet aménagement sera complété par la création de ralentisseurs et plateaux surélevés afin de garantir des vitesses modérées.

Ce projet prend en compte l'amélioration du cadre de vie et la protection de l'environnement. Ainsi, la solution de base proposée dans ce dossier s'attache à recycler les matériaux en place, c'est-à-dire à valoriser les matériaux présents de la chaussée en les réutilisant.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, avec variantes autorisées, en application des articles 33 - alinéa 3, 50 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le dossier comprend deux lots :

- Lot 1 : Route du Tronquet : 247 749 € HT
- Lot 2 : Chemin de la Tuilerie : 368 273 € HT

L'opération est estimée à 616 022 € HT, soit 736 762 € TTC.

Les travaux ont été programmés pour une durée de 6 (six) mois à cheval sur fin 2011 et début 2012. Leur financement est prévu au Budget principal 2011 - Chapitre 23 - Compte 2315 - CRB O100 - Programme VB3760 pour le chemin de la Tuilerie et sur les contrats de co-développement pour la route du Tronquet.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces dispositions, il est nécessaire :

- d'approuver le projet de dossier de la consultation qui, en application des dispositions des articles L 2121-12 et L 2121-13 du C.G.C.T. est consultable par les élus communautaires à la Direction centrale des achats et marchés (6^{ème} étage) - Immeuble Le Guyenne - Terrasse Front du Médoc - Quartier Mériadeck à BORDEAUX.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 - alinéa 3, 50 et 57 à 59 pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert,

Vu le dossier de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du C.G.C.T.

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Le réaménagement des infrastructures de voirie d'une partie de la route du Tronquet et du chemin de la Tuilerie sur la commune de SAINT AUBIN DE MEDOC.

DECIDE

Article 1 :

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, avec variantes autorisées, en application notamment des articles 33 - alinéa 3, 50 et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté à la conjoncture économique ou modifié, en application de l'article 59 du code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1.1^{er} alinéa ou 35-II. 3^{eme} alinéa du dit code.

Article 5 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au Budget principal de l'exercice 2011 - Chapitre 23 - Compte 2315 - Programme VB3760 - CRB O100, pour le chemin de la Tuilerie et sur les contrats de co-développement pour la route du Tronquet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 FÉVRIER 2011

PUBLIÉ LE : 22 FÉVRIER 2011